



MAIRIE DE NANTERRE

Direction des bâtiments

DEC 2023-20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 14 FEV. 2023

et publication ou notification le : 15 FEV. 2023

## DECISION DU MAIRE

**Objet** : Sollicitation de subvention pour la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et la restructuration du groupe scolaire Jacques Decour

### LE MAIRE

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

**Considérant** les projets de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de la restructuration du groupe scolaire Jacques Decour,

**Considérant** qu'il convient de rechercher des financements extérieurs pour les programmes d'investissement susmentionnés,

**Considérant** les différents dispositifs d'aides des organismes de financement,

### DECIDE

**Article 1** : De solliciter tout organisme de financement, afin de trouver les aides en investissements nécessaires aux projets de la rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville et de la restructuration du groupe scolaire Jacques Decour.

**Article 2** : D'inscrire les crédits afférents en recettes de la section d'investissement du budget principal de la Ville de Nanterre.

Nanterre, le 14 FEV. 2023

Patrick Jarry



Maire de Nanterre